



# Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

## Rencontres des animateurs bois-énergie

16 & 17 novembre 2017 - BESANCON

-----

### Compte-rendu de l'atelier

#### « Démarches territoriales & bois-énergie – Retours d'expériences »

*Vendredi 17 novembre*

Animateur/Référent : C. BOUT (CCI 48) – E. PAYEN (CIBE)

Secrétaire : Nathalie BRAC (ABIBOIS) et E. PAYEN (CIBE)

---

### Table des matières

I.	Rappels les réflexions 2016-2017 .....	2
II.	Retours d'expériences sur les démarches priorisées .....	2
	PCET puis PCAET .....	2
	Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL (COT) .....	3
	Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL.....	4
	TEPOS .....	4
	TEPCV.....	4
	Schémas Régionaux Biomasse.....	4
	PAT.....	5
	AMI Dynamic Bois.....	5
	SCOT & PLU.....	6



# Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

## Support de présentation en annexe

### **I. Rappels les réflexions 2016-2017**

E. PAYEN a rappelé que les différentes démarches territoriales existantes ont été identifiées, détaillées et priorisées par rapport à leur intérêt en ce qui concerne le bois-énergie en 2016. Ainsi, celles priorisées ont été :

#### **Lien avec le domaine de l'énergie**

- Plan Climat Energie Territoire (PCET) puis Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
- Contrats de développement patrimonial et territorial des EnR thermiques du Fonds Chaleur
- TEPOS
- TEPCV
- Schémas Régionaux Biomasse (liés au Schéma National de la Mobilisation de la Biomasse) (SNMB)

#### **Lien avec le domaine de la forêt**

- Plan d'Approvisionnement Territorial (outil des associations de communes forestières)
- AMI Dynamic bois

#### **Lien avec l'urbanisme**

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Chacune de ces étapes est détaillée et les retours d'expériences partagés.

### **II. Retours d'expériences sur les démarches priorisées**

#### PCET puis PCAET

A. MORENO (CCI 30) fait part de son expérience dans le suivi de la mise en place d'un PCEAT d'une communauté de communes. Il est **impliqué depuis l'avant-projet** et y a fait **la promotion de la filière et identifier les volontés des élus en direction de la biomasse**. Le **bureau d'études** missionné sera rapproché pour identifier les opportunités du territoire en matière de consommation de biomasse alors que le CRPF et l'ONF seront du côté de la mobilisation de la ressource. Il signale également que prendre part à cette démarche lui a permis d'être identifié comme soutien pour les schémas d'urbanisme à venir par les élus en présence.

Il s'agit donc d'un moyen de « réseauter » !

#### **Les bonnes pratiques identifiées par A. MORENO :**

- Enquêter sur le lancement des dispositifs (revue de presse, réseau, Conseillers en Energie Partagés,...)
- Y aller avec d'autres partenaires (CRPF, Communes forestières,...)
- Complémentarité avec les bureaux d'études

A. MORENO explique également qu'**EDF se positionne localement** pour être moteur dans la mise en place des actions avec l'exemple de « zones d'activités durables » (cf. support en annexe). Il se questionne sur la pertinence de devenir partenaire de ce type d'action commerciale.



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

P. BESSON explique que l'ADUHME (63) s'est impliquée avec une association liée à la qualité de l'air dans la conception puis le plan de route du PCEAT (élaboré par un bureau d'études).

→ Le PCEAT pourrait être un « cheval de Troie » pour être intégré aux documents d'urbanisme à venir.

En région Bretagne, un **outil collaboratif en ligne** serait mis en place et animé par ABIBOIS en ce qui concerne le bois-énergie.

A. MORENO signale que si l'animateur bois-énergie n'est pas présent lors de sa conception, la nouvelle **fenêtre de tir** ne sera ouverte que 5 ans après, d'où l'importance de s'impliquer lorsqu'elle se présente.

### Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL (COT)

Les retours d'expériences sur l'Aude, l'Hérault, la Lozère, les Pays de la Loire, le Puy de Dôme et le Rhône sont présentés.

Ils sont hétérogènes, mais ont dans tous les cas amené à des **repositionnements des structures en place par rapport à leurs implications dans le domaine de l'animation bois-énergie**. Dans la plupart des cas, les structures d'animation en place ont été intégrées dans ces réflexions.

Les opportunités et risques potentiels identifiés sont les suivants:

<b>Opportunités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Financements complémentaires des (petites) chaufferies ? Des structures d'animation ?</li><li>- Valorisation du rôle de l'animateur auprès des territoires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion déléguée des subventions (gain de temps)</li></ul>
<b>Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Substitution de financement des chaufferies ? Des structures d'animation ?</li><li>?</li><li>- Gestion administrative très complexe (<i>plusieurs contrats par département au lieu d'un</i>)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en concurrence avec d'autres structures</li><li>- Risque de doublon</li><li>- Diminution de leur rôle d'animateur/coordonateur</li><li>- Perte de la vision globale amont/aval sur l'ensemble d'un département</li><li>- Manque de lisibilité du rôle de chacun pour les MOA</li></ul>

Les Directions régionales ADEME Normandie et Franche-Comté ne semblent pas avoir mis en place cet outil.



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

M. CAIREY REMONNAY a annoncé un bilan de ces COT qui permettra d'avoir une vision plus exhaustive.

→ Le CIBE sollicitera l'ADEME Angers pour pouvoir obtenir et diffuser le bilan auprès du réseau des animateurs.

### Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

Un seul retour d'expériences a été identifié dans l'Aude avec l'implication d'un bailleur social, cible privilégiée de cet outil. Néanmoins, ce bailleur s'est désinvesti du fait de la baisse des ressources annoncées par le Gouvernement et a préféré investir dans la réhabilitation énergétique de son patrimoine.

Dans le Gard, à l'occasion d'une réunion avec les fournisseurs pour la présentation de l'inventaire des installations en fonctionnement, ce nouvel outil a été mis en avant.

### TEPOS

Sur l'Aude, un TEPOS a permis la mise en place d'une plate-forme bois-énergie.

SOLAGRO informe de la création d'un **jeu de cartes pédagogiques sur les TEPOS**, qui une fois le diagnostic posé, permet d'identifier des idées concrètes associées. Il s'agit d'un outil de formation des « animateurs » notamment.

Une présentation en ligne sur cette page :

[https://issuu.com/reseautepos/docs/pre\\_sentation\\_solagro](https://issuu.com/reseautepos/docs/pre_sentation_solagro)

Chaque carte vaut 250 tep et permet de mieux visualiser comment atteindre les objectifs en fonction de l'efficacité des actions possibles en termes de tep.

Bois énergie 15 s'est impliquée dans l'étude de préfiguration et a constaté une **bonne efficacité** de cette démarche.

### TEPCV

Deux retours d'expérience sont identifiés :

- en Lozère (tout le département est TEPCV (géré par l'ALEC 48)
- dans le Puy de Dôme : lien avec le COT

Une **aide supplémentaire de 10 % à l'investissement** sur les projets bois-énergie a été annoncée au sein de territoire TEPOS, Bois énergie 66 témoigne de l'effectivité de cette action.

### Schémas Régionaux Biomasse

Malgré la nature obligatoire de cette démarche, une grande hétérogénéité d'avancement est identifiée au sein de différentes régions.

Les régions où les premières étapes ont été franchies sont l'AURA, la Bretagne, les Pays de la Loire et PACA.



# Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

## PAT

Démarche initiée depuis 2007, de nouvelles expérimentations ont lieu à l'heure actuelle dans l'Aude (avec intégration de l'outil « CAPFOR » de l'association « Bois énergie 66 »), en Rhône-Alpes et sur un PNR transfrontalier en Lozère/Aveyron/Cantal.

Un manque de moyens de suivi pâtit, semble-t-il, aux PAT en place.

**→ Le CIBE sollicitera la FNCOFOR pour savoir les actions mises en place pour apporter des solutions à cette situation.**

## AMI Dynamic Bois

Un **bilan d'avancement intermédiaire** a été édité par l'**ADEME** en septembre 2017 (en annexe). Il mentionne le contexte peu favorable de la mise en place de cet outil avec la chute du prix des énergies fossiles qui a rendu moins rentable la production de combustibles et augmenter les stocks.

Il détaille les premiers chiffres-clés et états d'avancement des 43 projets retenus.

Il est notamment à noter :

- son « impact très positif sur la structuration des filières de mobilisation de bois »
- les investissements qui sont effectifs en majorité
- l'initiation des démarches collectives d'animation, de réalisation d'études et d'actions de communication (animateurs bois-énergie, CRPF, coopératives forestières, mais aussi experts forestiers et exploitants de chauffage)
- le développement d'un outil de suivi et de pilotage de l'ensemble des actions des projets
- des délais de validation des dossiers d'amélioration des peuplements variables du fait de la multiplicité des autorités décisionnaires
- la définition de critères régionaux de sélection des dossiers d'amélioration des peuplements

## Chiffres clés et répartition géographique des projets sélectionnés en 2015 et 2016

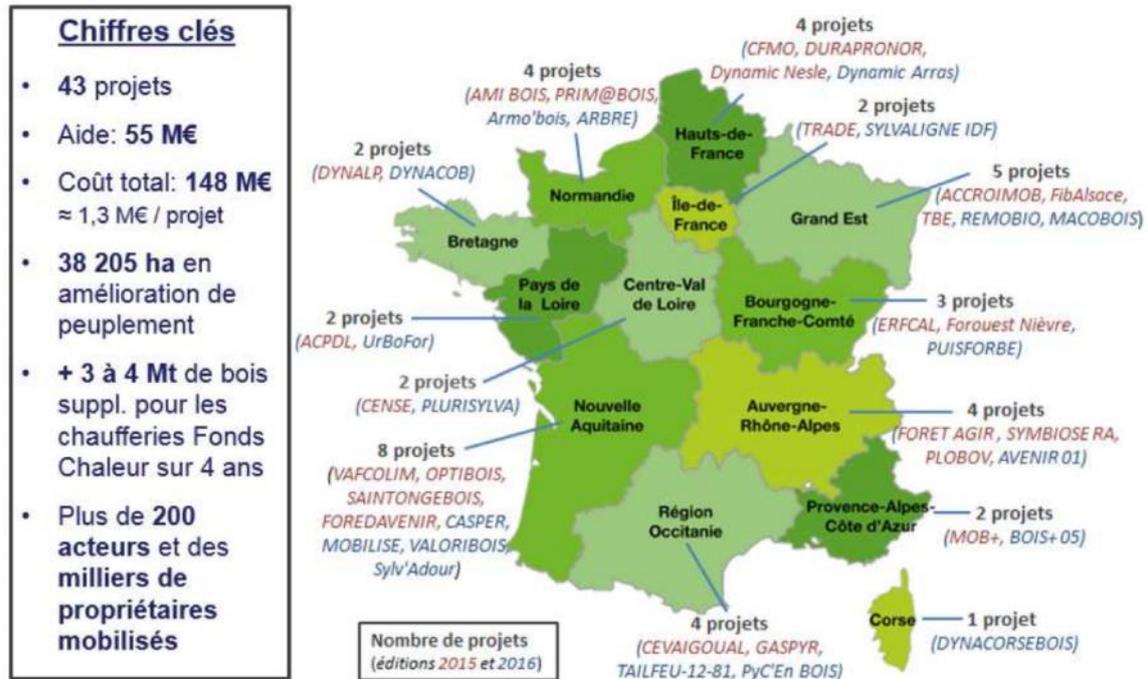


Illustration 1 : Chiffres clés et répartition géographique des projets sélectionnés en 2015 et 2016 pour l'AMI Dynamic Bois – Bilan intermédiaire, ADEME, septembre 2017

### → Le CIBE sollicitera l'ADEME pour obtenir le bilan final de ces AMI.

3 retours d'expériences ont été cités lors de l'atelier :

- **Lozère** : « CEVAIGOUAL » : Fiches actions BE avec financements de 2 hangars (projets) + sondes pour mesure de l'humidité, financement de gros matériel financier en général
- **Auvergne-Rhône-Alpes** : Bilan des AMI prévu en 2018
- **Aude** : Les Communes forestières avaient candidaté sur le dernier AMI (2016) mais après deux partenaires « terrain » (je préfère ne pas les citer) ont abandonné le projet, le remettant en cause dans sa globalité. Leurs raisons rapportées par mail étaient : manque de concertation en aval, budget des actions pas assez collaboratif et donc distorsion d'intérêts, montage du dossier complexe et chronophage pour des aides faibles et outil non adapté au réalisme du terrain. Au final une candidature a bien été remise mais pas acceptée.

### SCOT & PLU

Deux retours d'expériences sont recensés.

- **Gard** : « faire comprendre à ces acteurs la valeur ajoutée de notre présence. Sans reconnaissance de cette valeur, l'accès reste fermé. Il faut réfléchir collectivement à ce qui pourrait constituer une communication « assimilable » de l'offre de service des Missions Bois Energie dans ces instances d'élaboration des schémas d'urbanisme locaux. A l'image de la COFOR qui a édité une fiche synthétique sur **l'intégration de la filière forêt bois dans les**



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

**documents d'urbanisme** que nous relayons à chaque occasion, il y aurait sans doute un support argumentaire à travailler... »

- **Rhône-Alpes** : cela amène réflexion sur les plates-formes

Une fiche a été éditée par les Communes forestières sur le sujet.

→ **Le CIBE se renseigne auprès de la FNCOFOR**

D. PUECH signale qu'il a participé à une réunion à ce sujet et que le bois-énergie a abordé en 1 minute sur 1 journée, la **rentabilité de l'investissement en temps** est donc posée. A. MORENO considère qu'il est important d'y être car cela permet d'identifier les projets les plus conséquents (moins chronophages que les petits projets).

Pour être invité à ces réunions, une veille active, revue de presse quotidienne est fondamentale, les Conseillers en Energie partagés sont notamment informés.

La **Chambre d'agriculture de l'Orne** a été impliquée dans un PLU.

SCOT : L'idée est aussi et surtout de s'assurer que les décisions prises ne seront **pas contraignantes** pour les projets à venir.

Cette démarche s'intéresse à la **gestion du patrimoine forestier** également.

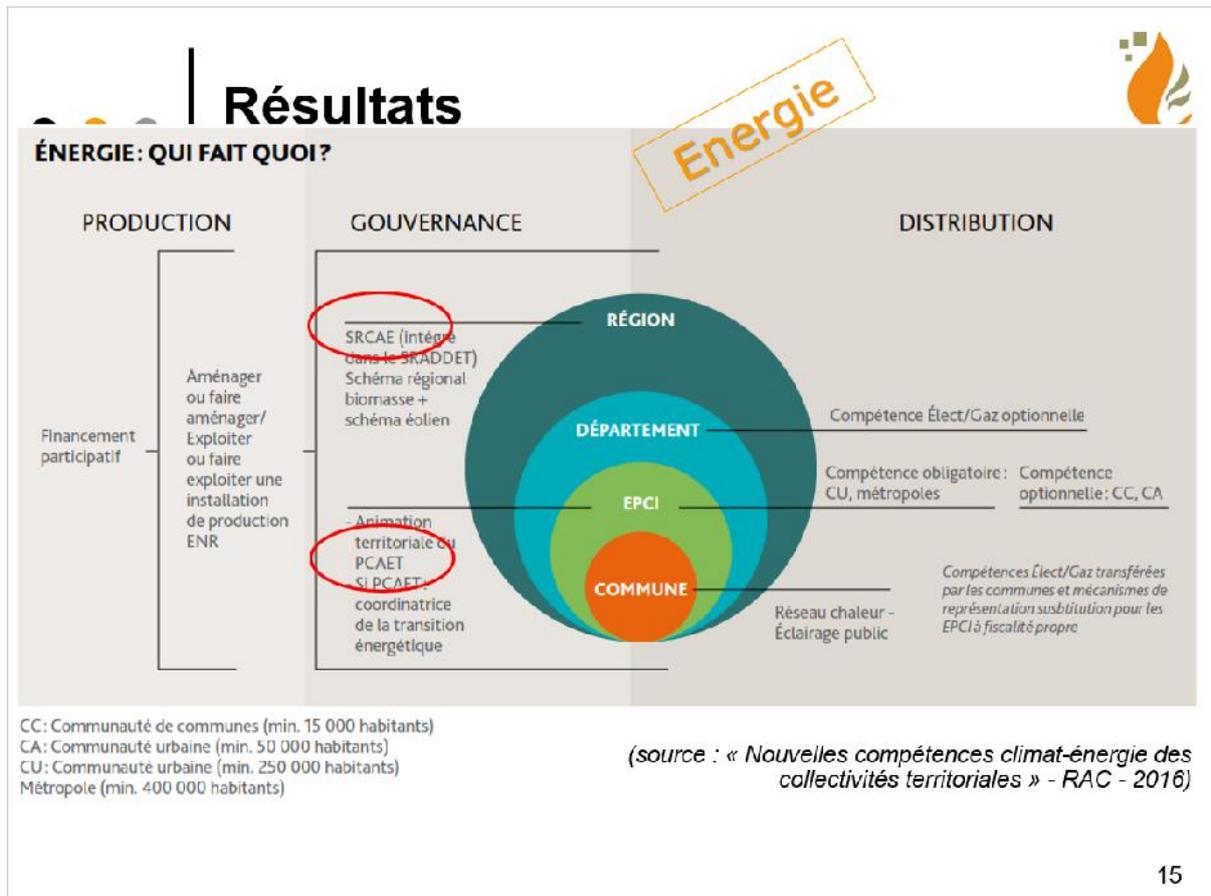
### **Complément d'A. MORENO sur l'implication dans la mise en place de documents d'urbanisme de façon générale**

Pour ajouter au discours sur le rapprochement des Missions BE des instances locales de planification de l'urbanisme, voici un document de l'ADEME qui, sur la notion d'économie solidaire (en annexe), souligne « qu'il faut repenser les stratégies territoriales de planification, reproduire de la valeur locale, renouveler l'approche de l'aménagement pour le rendre plus durable »... Ce document invite à la « transgression des modes habituels de gouvernance ». « L'économie circulaire implique de mettre à contribution tous les acteurs du territoire concernés et de trouver de nouveaux modes de faire pour ces acteurs qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble, mais elle suppose également d'en intégrer de nouveaux qui n'ont pas l'habitude d'être associés »...

Je maintiens qu'une grande partie de notre réussite tiendra dans la proximité que nous construirons avec les élus locaux dans l'élaboration de leurs stratégies de développement urbain.

Le métier d'animateur bois-énergie requiert des compétences de « **conseiller du Prince** » et de « **prêcheur** », conclut-il.

→ **Il faudrait à mon sens lister précisément les déclinaisons opérationnelles de la loi de transition énergétique ainsi que leurs échéances pour par la suite, construire un argumentaire destiné aux élus locaux afin qu'ils puissent repérer dans chaque dispositif, la place et la valeur ajoutée des Missions Bois Energie.** Le schéma ci-dessous pourrait nous donner les premières pistes.



Extrait de la présentation de l'atelier « Démarches territoriales » des Rencontres des animateurs bois-énergie de 2016 à Lille

**En annexe :**

- CIBE, Support de la présentation de C. BOUT (CCI 48), M. DELTOMBE (FIBRA) et E. PAYEN (CIBE)
- EDF, « Zones d'activités durables », octobre 2017
- ADEME, « Note d'information relative au programme Dynamic Bois – Bilan d'avancement intermédiaire », septembre 2017



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

- ADEME, « Economie circulaire – Un atout pour relever le défi de l’aménagement durable des territoires », juin 2017

### **Recommandations pour l’ADEME :**

- Transmettre au CIBE le bilan des Contrats de développement des EnR thermiques TERRITORIAUX
- Transmettre au CIBE le bilan final de ces AMI.

### **A approfondir par la commission « Animation bois-énergie » du CIBE :**

- Lister précisément les déclinaisons opérationnelles de la loi de transition énergétique ainsi que leurs échéances
- Le CIBE sollicitera la FNCOFOR pour savoir les actions mises en place pour redynamiser les PAT.
- Le CIBE sollicitera la FNCOFOR pour obtenir le document établi sur l’intégration de la filière forêt bois dans les documents d’urbanisme